



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'Innovation

**Département de l'Accompagnement et
du Contrôle de l'Enseignement Supérieur**

A R R Ê T É N° 2026-13

Portant proclamation des résultats des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS Normandie

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 822-12 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu la circulaire du ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'espace du 13 novembre 2025 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique Normandie n° 2025-29 du 27 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Normandie

Vu l'arrêté rectificatif de la rectrice de région académique Normandie n° 2026-10 du 2 février 2026 fixant les listes de candidats recevables pour l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie

Vu le procès-verbal du 5 février 2026 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 6 février 2026 ;

Arrête :

Article 1 :

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie organisées du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

Pour le collège 1 (Seine-Maritime et Eure)

- Liste : Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous !
1706 voix soit 1 siège
- Liste : UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS !
448 voix soit 0 siège
- Liste : La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote
299 voix soit 0 siège
- Liste : Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (RS, UNEF, Coordo)
883 voix soit 1 siège
- Liste : Bouge ton CROUS, avec tes assos et tes AGORAés
2121 voix soit 2 sièges

Pour le collège 2 (Calvados, Manche, Orne)

- Liste : Bouge ton Crous, ta liste associative pour lutter contre la précarité
1196 voix soit 1 siège
- Liste : solidaires étudiant.e.s & CGT SELA
301 voix soit 0 siège
- Liste : Active ton CROUS
194 voix soit 0 siège
- Liste : La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote
369 voix soit 0 siège
- Liste : L'Ordre du Phénix et le Bureau Alimentaire Étudiant : Pour un CROUS à l'image de toutes et tous
576 voix soit 0 siège
- Liste : Union Pirate contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous !
1889 voix soit 2 sièges

Article 2 :

Sont élus membres du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie en qualité de représentants des étudiants pour le collège 1 (Seine-Maritime et Eure) :

Titulaires	Suppléants	Liste(s)
Mateo MARTIN	Leane HOAREAU	Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous !

Patricia KUDADJE	Emmanuel FRANEZIL	Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (RS, UNEF, Coordo)
Jeslyne SARAVANABAVANANTHAN	Noémie CHANTREL- -RICHARD	Bouge ton CROUS, avec tes assos et tes AGORAés
Loïk VASSEAU	Mathys SAINTYVES	Bouge ton CROUS, avec tes assos et tes AGORAés

Article 3 :

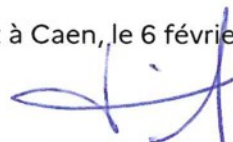
Sont élus membres du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie en qualité de représentants des étudiants pour le collège 2 (Calvados, Manche, Orne) :

Titulaires	Suppléants	Liste(s)
Mathylde GIRAUD	Zachary GAUTIER	Bouge ton Crous, ta liste associative pour lutter contre la précarité
Maëlle CARON	Lylia SAINT MARTIN	Union Pirate contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes ! Bouge ton Crous, ta liste associative pour lutter contre la précarité
Mathys THOMAS	Ultia COLIN	Union Pirate contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes !

Article 4 :

La directrice générale du CROUS Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du CROUS Normandie, affiché dans ses locaux et publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 6 février 2026



Valérie CABUIL

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.